

PREFET DE LA REGION GUYANE

Secrétariat général  
Service interministériel de  
l'administration et de la  
modernisation de l'État

Bureau des ressources  
humaines  
Cellule d'action sociale

ARRETE n° 2015-258-0006 /sg-sml-brh-cas du 15/09/2015

**Portant composition de la commission locale d'action sociale**

LE PREFET DE LA REGION GUYANE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'arrêté ministériel n° NOR INTA 1517214 A du 9 juillet 2015 relatif aux Commissions Locales d'Action Sociale et au réseau local d'action sociale du ministère de l'intérieur;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la circulaire ministérielle du 21 juillet 2015 relative à la recomposition des commissions locales d'action sociale (CLAS)

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-258-0005/sg-sml-brh-cas portant répartition des sièges de la Commission Locale d'Action Sociale de la région Guyane;

VU les propositions des organisations syndicales;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la région Guyane ;

**ARRETE**

**article 1** : La Commission Locale d'Action Sociale de la région Guyane est composée comme suit :

**I- CINQ MEMBRES DE DROIT** ou leur représentant

- le préfet
- le directeur de cabinet chargé de la zone de défense
- le directeur départemental de la sécurité publique
- le chef du service local d'action sociale
- l'assistante de service social

**II - PERSONNALITE QUALIFIEE** : le commandant du groupement de gendarmerie

**III- QUINZE MEMBRES REPRESENTANTS DES PERSONNELS** ou leurs suppléants

<b>Préfecture – 5 sièges</b>		
Force Ouvrière	<u>2 titulaires</u> José CABRERA Yannick POLLUX	<u>3 suppléants</u> Annie COCHARD Gérard RELOUZAT
UNSA Intérieur ATS	<u>3 titulaires</u> Katia SULBERT Jocelyne LUCIATHE Fabrice GOFFIN	<u>3 suppléants</u> Louise CAKIN Suzanne GUSTARIMAC-GALTIE Fabrice PERASTE
<b>Services de police – 10 sièges</b>		
Alliance	<u>6 titulaires</u> Jean-Luc BALTIDE Claude JEANNAY Matthieu PETIT JEAN Marie-Agnès HENRY Pascal CAMILLI Dominique CATHERINE	<u>6 suppléants</u> J-Pierre PHILLIP Carole URSULE Hevy WANDE David MACHADO- RIBEIRO Fabrice FILOMIN Mike MATOUTE
UNSA Police	<u>2 titulaires</u> Hubert LUAP Sandro PAULOBY	<u>2 suppléants</u> Willy SMITH Bernardin MONIMONFOU
SGP Unité de Police	<u>2 titulaires</u> Marie-Claude FAUVETTE Guy Paul WANDE	<u>2 suppléants</u> Johana BIENVENU Thierry MATHIAS

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture de la région Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet

SIGNE  
Le Secrétaire Général  
Yves de ROQUE FEUIL